

GC-001



RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE chargée d'examiner l'objet suivant :

Election des membres du Grand Conseil, scrutin du 11 mars 2012

Conformément à l'article 6 de la loi du 3 février 1998 sur le Grand Conseil, le Bureau provisoire s'est réuni le lundi 21 mai 2012 et a procédé, par tirage au sort, à la désignation des treize membres de la commission chargée de la vérification des titres d'éligibilité des membres du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

A la suite de cette opération ont été désignés, Mesdames et Messieurs :

Aellen	Catherine	Morges	SOC
Ansermet	Jacques	Nyon	PLR
Bolay	Guy-Philippe	Lavaux-Oron	PLR
Calpini	Christa	Lavaux-Oron	PLR
Desmeules	Michel	Morges	PLR
Divorne	Didier	Ouest lausannois	LGA
Epars	Olivier	Riviera-Pays-d'Enhaut (Vevey)	VER
Freymond Cantone	Fabienne	Nyon	SOC
Glauser	Alice	Jura – Nord Vaudois (Yverdon)	UDC
Manzini	Pascale	Ouest lausannois	SOC
Mojon	Gérard	Lausanne (Romanel)	PLR
Randin	Philippe	Riviera-Pays-d'Enhaut (Pays-d'Enhaut)	SOC
Riesen	Werner	Riviera-Pays-d'Enhaut (Vevey)	UDC

Le Bureau provisoire a ensuite désigné 3 remplaçants pour les membres de la commission qui seraient empêchés d'exercer leur mandat.

Le tirage au sort a désigné comme suppléants Mesdames et Monsieur

- Anne **Baehler Bech**, VER, arrondissement de Lausanne (sous-arrondissement Lausanne-Ville);
- Sonya Butera, SOC, arrondissement de l'Ouest lausannois, et
- Jean-Yves Pidoux, VER, arrondissement de Lausanne (sous-arrondissement Lausanne-Ville).

La commission convoquée par le Secrétariat général du Grand Conseil s'est réunie le 5 juin 2012, en présence de Madame Christiane Jaquet Berger, doyenne des députés réélus et présidente du

Bureau provisoire, et de Messieurs Olivier Rapin, secrétaire général du Grand Conseil, et Siegfried Chemouny, chef de la section des droits politiques du Service des communes et relations institutionnelles.

Lors de cette séance, 4 membres de la commission étaient excusés, soit Mme Fabienne Freymond Cantone et MM. Guy-Philippe Bolay, Didier Divorne et Philippe Randin. Trois d'entre eux étaient remplacés par les suppléants susmentionnés.

La commission a pris connaissance du procès-verbal de la séance tenue le 21 mai 20012 par le Bureau provisoire. Celui-ci a constaté que les opérations électorales ont été régulières et qu'aucun recours n'était pendant contre les membres de la Commission de vérification des titres d'éligibilité ainsi que les suppléants. La commission a ensuite procédé aux opérations suivantes :

- 1) Elle a pris connaissance du fait que le Bureau provisoire a déclaré que l'élection de ses propres membres pouvait être validée.
- 2) Deux rapportrices ont été désignés par la Commission de vérification des titres d'éligibilité, soit Mmes Pascale Manzini et Christa Calpini.

La première nommée traitera de la vérification des titres d'éligibilité des membres du Conseil d'Etat et la soussignée rapportera sur la vérification des titres des membres du Grand Conseil.

- 3) La commission a ensuite consulté les procès-verbaux des 10 arrondissements électoraux, en application de l'article 64 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). La commission a pris connaissance de la démission des 7 personnes élues au Conseil d'Etat qui, également élus au Grand Conseil dans 7 arrondissements électoraux différents, ont cosigné une lettre par laquelle ils déclarent démissionner du Grand Conseil.
- En application de l'article 66 LEDP, la commission a alors pris connaissance de l'élection au Grand Conseil des premiers viennent-ensuite des 7 démissionnaires, par l'intermédiaire des extraits des procès-verbaux des bureaux électoraux proclamant élu(e)s député(e)s au Grand Conseil :
- Mme Sonya Butera, de l'arrondissement de l'Ouest lausannois, en remplacement de M. Pierre-Yves Maillard, élu au Conseil d'Etat le 11 mars 2012
- M. Christian Kunze, de l'arrondissement du Jura-Nord Vaudois/ sous-arrondissement d'Yverdon, en remplacement de M. Pascal Broulis, élu au Conseil d'Etat le 11 mars 2012 ;
- Mme Christine Chevalley, de l'arrondissement de Riviera-Pays-d'Enhaut, sous-arrondissement de Vevey, en remplacement de Mme Jacqueline De Quattro, élue au Conseil d'Etat le 11 mars 2012 ;
- M. Jacques Haldy, de l'arrondissement de Lavaux-Oron, en remplacement de M. Philippe Leuba, élu au Conseil d'Etat le 11 mars 2012 ;
- Mme Aline Dupontet, de l'arrondissement de Morges, en remplacement de Mme Nuria Gorrite, élue au Conseil d'Etat le 1^{er} avril 2012 ;
- M. Michel Collet, de l'arrondissement du Gros-de-Vaud, en remplacement de Mme Béatrice Métraux, élue au Conseil d'Etat le 1^{er} avril 2012
- M. Jean Tschopp de l'arrondissement de Lausanne, sous-arrondsissement de Lausanne-Ville, en remplacement de Mme Anne-Catherine Lyon, élue au Conseil d'Etat le 1er avril 2012.

La commission s'est vu confirmer qu'aucun recours n'a été déposé concernant les élections au Grand Conseil du 11 mars 2007.

Par ailleurs, suite aux contrôles effectués pour vérifier qu'aucun député n'exerce simultanément une fonction judiciaire, la commission constate qu'il n'y a aucune situation d'incompatibilité au sens de l'art. 20 de la loi sur l'organisation judiciaire vaudoise.

En conclusion de ses travaux, la Commission de vérification des titres d'éligibilité a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, de valider l'élection des cent cinquante députés au Grand Conseil pour la législature 2012-2017.

Puidoux, le 20 juin 2012

La rapportrice : (signé) *Christa Calpini*